REVUE TRIMESTRIELLE
DÉPARTEMENTALE
D'HISTOIRE SOCIALE
JUIN 2015
N°55 -11 €

# Le fil rouge

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
ihs de Seine Maritime

## Industriels, banquiers, profiteurs de l'économie de guerre p.14

**Histoire des luttes**
Les Robins des Bois de l'Énergie en Seine-Maritime p.3

**Culture et histoire sociale**
L'ouvrier musicien : les fanfares et harmonies d'usines p.13

**La vie de notre Institut**
Assemblée générale de notre Institut p.21

# L'impérieuse nécessité du devoir de mémoire

La Journée consacrée au souvenir et à l'hommage aux déportés, fixée le dernier dimanche du mois d'avril depuis la loi du 14 avril 1954, a été l'occasion de nombreux rassemblements devant les stèles érigées à leur mémoire, afin de ne pas oublier et de raviver la flamme de la Résistance contre toutes les formes de racisme.

1945-2015 ! Soixante-dix ans ! Le devoir de mémoire au regard de l'actualité nous apparaît d'une impérieuse nécessité. Le racisme se banalise, se dédiabolise selon les grands médias.

La Libération fut aussi celle de la mise en place de grandes conquêtes sociales, notamment la nationalisation des grands secteurs de l'économie, la création des Comités d'entreprise. Avec la Sécurité sociale, un vieux rêve séculaire émanant des peuples à vouloir vivre sans l'angoisse du lendemain, voyait enfin le jour. Discrédités par leur soutien, voire leur collaboration avec l'ennemi, le grand patronat et les boursicoteurs n'étaient pas en mesure d'imposer leur loi à la Libération.

Le rapport de force favorable au monde du travail permettait, au contraire, de grandes avancées sociales. Dans ce numéro du *Fil rouge,* Serge Laloyer apporte un éclairage sur cette période dans un article au titre évocateur : « Industriels, banquiers, profiteurs de l'économie de guerre ». Alain Bozec nous raconte l'histoire des luttes - toujours actuelles - continues contre les péages sur la Seine. Bruno Prépoleski, Vice-président de l'association « Droit à l'énergie, stop aux coupures en Normandie » nous présente également les actions qui ont été menées, dans le respect de la démocratie sociale, par les « Robins des bois de l'énergie » pour que, comme l'eau ou la santé par exemple, le droit à l'électricité soit un droit fondamental qui ne saurait être remis en cause quels que soient les moyens financiers de la personne. Et dans le domaine culturel, Michel Croguennec nous rappelle le rôle joué par les fanfares et harmonies dans les entreprises.

**René Olleville**

## Sommaire

p.3
Les Robins des Bois de l'Énergie en Seine-Maritime

p.8
Seine de péages à n'en plus finir

p.13
L'ouvrier musicien : les fanfares et harmonies d'usines

p.14
Industriels, banquiers, profiteurs de l'économie de guerre

p.19
Mieux que le Panthéon, le Maitron

p.20
Taccœn Roger, écrit parfois Taccoën ou Taccoen

p.21
La vie de notre Institut

p.24
Partenariat TLC

**2015** SOUTENEZ VOTRE INSTITUT ET LE FIL ROUGE

**Voilà bientôt 19 ans qu'existe notre Institut, vous appréciez notre travail, aidez-nous à faire connaître *Le Fil rouge* autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre bibliothèque ou votre municipalité. Notre Institut CGT d'Histoire Sociale est une association loi 1901, à ce titre elle vit essentiellement des moyens provenant de la cotisation annuelle de ses membres, simple adhérent(e), adhérent(e) lecteur ou lectrice, ainsi que grâce au dévouement de ses militants et d'historiens bénévoles. Merci de régler rapidement votre cotisation 2015, vous trouverez les tarifs page 22 et le bulletin d'adhésion réservé à cet effet.**

**N° 55 – 18e année**
édité par l'IHS CGT 76
**Tél. :** 02 35 58 88 60
**courriel :** ihs76@cgt76
**Site :** www. ihscgt76-lefilrouge.fr

**N° Siret** : 7529047220010

**Ont participé à la rédaction :**
Alain Bozec, Michel Croguennec, Jacques Defortescu, Serge Laloyer, René Olleville, Claude Pennetier, Bruno Prépoleski, Robert Privat.

**Directeur de publication :**
Jacky Maussion.

**Iconographie :** Bibliothèque de Rouen-collection Burchell-Delaquaize, © Syndicat CGT EDF de Rouen, Archives Havre-Libre, Archives Tourisme et Travail et TLC, Archives patrimoniales d' Elbeuf- 8FI1421, ©UL CGT Dieppe, Archives Ville de Petit-Quevilly, © Luc Bourlé.

**Conception graphique :** Médiris
04 37 28 93 35
http://blog.agence-mediris.com
Numéro d'émetteur : 522992.

**Imprimerie :** Public Imprim.

**N° de commission paritaire en cours.**

# Les Robins des Bois de l'Énergie en Seine-Maritime

**L'origine de la création de l'association nationale en Gironde dite les « Robins des Bois de l'Énergie » date des grèves de 2004.**

**1** **Manifestation, juin 2004 ©Syndicat CGT Énergie Rouen.**

## L'électricité n'est pas une marchandise comme les autres

Afin de comprendre le sens de cette démarche il nous faut partir des réalités de l'entreprise publique EDF.
L'électricité n'est pas une marchandise comme les autres. Elle est indispensable, entre autres, pour accomplir les actes quotidiens de la vie : s'éclairer, se chauffer, etc.

Le droit à l'énergie a des conséquences sur :
- le droit à la santé (pas d'électricité : pas de possiblilité de conserver certains médicaments dans le frigo, pas de possibilité de se faire opérer à l'hôpital...) ;
- le droit à l'éducation (pas d'électricité : les enfants ne peuvent pas étudier chez eux le soir, pas d'éclairage...) ;
- le droit à la communication (pas d'électricité : pas de télévision, internet...) ;
- le droit à la culture (pas d'électricité : pas d'éclairage pour lire un livre à la tombée de la nuit...) ;
- le droit aux transports (pas d'électricité : pas de train...).

Aujourd'hui la place de l'énergie a pris une dimension nouvelle avec la domotique, les moyens de communication, le besoin de transport non polluant.

Bruno Prépoleski

2 Grand-Couronne, juin 2004 ©Syndicat CGT Énergie Rouen.

**À la fin des « trente glorieuses », auxquelles les entreprises publiques ont largement contribué, un phénomème est apparu : celui de la précarité énergétique.**

## Des missions de service public

EDF comme les entreprises qui exercent leur activité dans le cadre de missions de service public ne sont pas « des entreprises comme les autres ». Dans leur comportement professionnel comme dans les formes de luttes, les électriciens et gaziers ont à l'esprit l'importance vitale du rapport social qu'ils entretiennent avec les usagers.
En cas d'arrêt de travail, la maîtrise de l'outil de production est indispensable. Ce que l'on appelle les « coupures de courant » est la conséquence de la baisse de production d'électricité. Conséquences que les grévistes s'efforcent de maîtriser afin de ne pas pénaliser les usagers de manière excessive, et d'assurer la sécurité d'un certain nombre d'installations, notamment hospitalières.

À la fin des « trente glorieuses », auxquelles les entreprises publiques ont largement contribué, un phénomème est apparu : celui de la précarité énergétique (11,5 millions de personnes sont en précarité énergétique en 2014, chiffre du médiateur de l'énergie).
Cas de conscience pour les électriciens et gaziers chargés d'effectuer les coupures pour impayés. S'agit-il de mauvais payeurs ou de familles en difficulté financière ?
Cas de conscience individuel mais aussi collectif. Qui doit se substituer aux familles en précarité énergétique ? Tarification sociale prise en charge par l'entreprise publique ou aide de l'État ?
Questionnement légitime d'autant que l'entreprise nationalisée est fortement mise à contribution financière par les services de l'État.
Les personnels s'identifient largement à l'entreprise elle-même, au-delà du renouvellement des générations. La nationalisation du gaz et de l'électricité était revendiquée depuis les années vingt et formalisée de façon précise en 1937.
Situation particulière, le ministre qui a porté la nationalisation en 1945-1946, Marcel Paul était le secrétaire général de la Fédération Nationale de l'Energie (FNE) CGT qui avait élaboré cette revendication, fonction qu'il a retrouvée jusqu'en 1966, après l'éviction des ministres communistes, en mai 1947.

## Les refus des coupures pour impayés

Le refus des coupures d'électricité et de gaz pour impayés a commencé à prendre corps à la fin des années 70. L'idée était de créer les conditions pour que les usagers eux-mêmes, avec les associations de locataires, s'opposent aux coupures. Cela n'a pas été facile à organiser.
De plus, le refus individuel d'un agent chargé d'effectuer la coupure était considéré comme une faute professionnelle. (À notre connaissance : Patrice Fauchier au Havre et Bruno Prépoleski à Rouen).
La conjonction de la montée du chômage et de la précarité, l'intériorisation d'une forme de culpabilité de certaines familles qui voulaient cacher leur pauvreté, avec la campagne contre les nantis et les privilègiés, va nourrir une réflexion nouvelle. Pour qu'elle soit permanente, cette campagne a pris de l'acuité avec les grèves de longue durée de 1986 et 1995.
L'accusation de « corporatisme » est largement répandue par les journalistes et les tenants du capital. La grève est dénoncée comme une agrégation d'intérêts catégoriels et égoïstes.

3 **Manifestation, Caen, mars 2004 ©Syndicat CGT Énergie Rouen.**

## Droit à l'énergie pour tous

En 2004, la Fédération Nationale Mines Énergie (FNME) CGT pose alors la question du « droit à l'énergie » pour tous. Une association est créée : « Droit à l'Énergie. Stop aux coupures ».
Des premières initiatives collectives mais « semi-clandestines » commencent à voir le jour pour s'opposer aux coupures pour impayés. Lors de certaines actions, la consommation d'électricité est basculée en tarifs de nuit.

Pour la CGT, il s'agit non seulement d'éviter le piège de l'enfermement dans l'hystérie médiatique contre les « privilégiés » EDF GDF, mais aussi de prendre part au lancement d'un véritable débat de société. L'énergie est-elle une marchandise comme les autres ? Pour qui et pourquoi la produit-on ?
Dans le prolongement du Sommet de Lisbonne, ratifié par Chirac et Jospin, la gauche plurielle accepte la transposition des directives européennes relatives à la déréglementation du secteur de l'énergie.
Raffarin, Premier ministre et Sarkozy, ministre de l'Économie, s'attellent à modifier le statut de l'entreprise nationalisée, d'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) en Société Anonyme (SA). Le capital est ouvert.
Lorsque les textes modifiant le statut de l'entreprise nationalisée viennent en débat au parlement, la FNME CGT a le sentiment que l'on entre dans un conflit qui va durer et qui ne portera pas sur la situation du personnel lui-même.
De nouvelles générations d'agents, ceux embauchés depuis 1995, vont être au cœur du mouvement de grève qui débute en avril. Il faut tenir, aller vers l'opinion pubique. C'est de son droit à l'énergie qu'il s'agit, derrière le statut de l'entreprise.
Au-delà de l'arrêt de travail, il y a une créativité des grévistes. Aux coupures ciblées, les techniciens parlent de délestages, viennent s'ajouter des opérations de remise du courant en lien avec des associations de chômeurs, de locataires (Le Droit Au Logement et la Confédération Nationale du Logement) et des collectivités locales.
Le syndicat CGT Énergie Rouen a remis l'électricité à plus d'une centaine de familles, à Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Couronne, Oissel, Dieppe... Comment également passer de la légalité à la légitimité ?
Des compteurs sont déposés au domicile de certains dirigeants de droite, aussi chez certains de gauche. À Rouen, les permanences UMP et PS se sont retrouvées sans compteurs (gaz et électricité), la permanence du député UMP Patrick Herr s'est retrouvée décorée d'affiches, l'entrée obstruée par des centaines de compteurs gaz et électricité, et sa permanence sans courant. Ce qui aura valu une plainte contre le syndicat CGT Énergie Rouen et une convocation à la police de son secrétaire général Bruno Prépoleski.

Des actions « coup de poing sont imaginées ».
Dans les assemblées générales, un débat s'instaure sur les modalités de la lutte, les limites à respecter ou, au contraire, à franchir. Il faut défendre en positif le service public.
Ce qui a été réalisé de façon ponctuelle va s'imposer comme une modalité d'action centrale avec l'espoir d'une onde de choc médiatique.
Germe alors cette idée : « on fait comme Robin des Bois, on va piquer le jus aux industriels et on va le redonner aux petits ».

**4** **Dépôt des compteurs au domicile de certains dirigeants de droite et de gauche, 2004.**

**5** **Grand-Couronne, juin 2004 ©Syndicat CGT Énergie Rouen.**

Les opérations « rétablissement du courant, suite aux coupures pour impayés » se comptent par centaines. À Rouen, le syndicat CGT Énergie Rouen avait récupéré le listing des familles coupées.
Le syndicat avait récupéré aussi quelques adresses de domiciles de députés, sénateurs, conseillers régionaux, généraux... afin de réduire leurs puissances ou tout simplement « pour leur piquer le jus » afin de le remettre à ceux qui en étaient privés.
De nombreux hôpitaux bénéficieront de l'électricité gratuite dans le cadre d'opérations « vitales ». À Rouen, le syndicat est intervenu au CHU de Petit-Quevilly, et « Au Bois-Petit » à Sotteville.
Le débat est intense dans les assemblées générales. Des salariés voulaient aller plus loin, avec des coupures de longue durée. À Rouen, les assemblées générales avaient décidé de « couper » le poste Hôtel Dieu, le 8 avril 2004 vers midi : 63 000 usagers se retrouvent dans le noir, ce qui aura valu la convocation à la gendarmerie de nos camarades du RTE (Réseau Transport Electricité). Cette coupure a été revendiquée par l'UD CGT 76.

Les AG avaient décidé des coupures ciblées sur les centres commerciaux, à Barentin, à Tourville-la-Rivière, sur des industriels, dont la Chapelle-Darblay à Saint-Etienne-du-Rouvray. Des affrontements eurent lieu avec la police au poste du Rond-Point des Vaches, à Saint-Etienne-du-Rouvray, la prise du poste RTE de Grand-Couronne jour et nuit pendant 3 jours...
La FNME CGT assume ses choix tactiques dans le déroulement de la lutte. Cela a permis, en outre, de « couvrir » les initiatives sortant du cadre classique des grèves dans les secteurs des entreprises du gaz et électricité.
En même temps, et c'est là l'une des originalités de la grève du printemps de 2004, les formes d'actions déployées ont conduit à établir des passerelles entre les différents secteurs des entreprises et de mettre tous les agents en mouvement. En Seine-Maritime, notamment, nous avons su réunir nos camarades de Paluel, Penly, Le Havre et Rouen, distributeurs, commerce, producteurs, transporteurs gaz et électricité... Cela n'a pas empêché la polémique sur le pourcentage de grévistes.

## Une inventivité collective s'est déployée

Dans les services administratifs, des opérations « dératisation » ont consisté à récupérer toutes les billes des souris d'ordinateurs. En Seine-Maritime, plus un bureau ne pouvait faire de l'informatique, le fournisseur de souris était en rupture de stock. Cela a duré 10 jours. Plusieurs centaines de billes ont été envoyées à Sarkozy.
Les clés des véhicules de services ont été mélangées et ont suivi le même chemin.

À Rouen, nous avons fait aussi l'opération « Bibendum » qui a consisté à dégonfler, en retirant l'obus de la valve de tous les « véhicules bleus ». Même les véhicules des gendarmes, au poste de la Vaupalière, qui avaient refusé qu'on rentre dans « notre poste », ont subi l'opération « Bibendum ».
La marge d'action laissée à la base a créé un cadre propice à la multiplication des initiatives originales. Celles-ci ont projeté la mobilisation hors des murs de l'entreprise et permis de se rapprocher des associations CNL, DAL... On est passé de la défense du service public à celui, plus large, de la défense du « droit à l'énergie ». En baptisant cette démarche « Robin des Bois », en la rendant publique, il s'agissait de faire contrepoint vis-à-

**On est passé de la défense du service public à celui, plus large, de la défense du « droit à l'énergie ».**

6 Route industrielle, juin 2004 ©Syndicat CGT Énergie Rouen.

vis des médias et d'essayer de retourner l'argumentation libérale. C'est à cette époque que le syndicat CGT Énergie a tout fait pour créer l'association « Droit à l'Énergie. Stop aux coupures ! Normandie ». Après plusieurs mois de rencontres avec d'autres organisations de la CGT, l'association a été créée le 10 avril 2007, date anniversaire de la nationalisation de 1946. En Normandie, les membres fondateurs sont l'UD CGT 76, l'UL CGT de Rouen, le syndicats CGT du Conseil Général 76 et le syndicat CGT Énergie Rouen.
Voilà comment ce qui, en apparence, est un acte individuel ou d'un petit groupe, s'inscrit dans une démarche collective : celle d'une « Organisation Syndicale ».

## Le but de l'association

- **Agir par tout moyen** pour que l'accès à l'eau et aux énergies, gaz et électricité devienne un droit fondamental, et qu'à ce titre, aucun usager n'en soit privé pour cause d'exclusion, de misère ou de pauvreté.
- **Agir et faire toute intervention,** auprès des pouvoirs publics pour que ce droit soit reconnu et appliqué sans discrimination d'ordre philosophique, politique ou religieux.
- **Agir départementalement, régionalement et nationalement,** afin d'obtenir l'écriture d'une proposition de loi visant à interdire sur le sol national les coupures d'eau, d'électricité et de gaz pour cause de misère et de pauvreté.
- **Agir contre toute décision d'entreprise distributrice d'eau, d'électricité ou de gaz** visant à nier ce droit fondamental et qui en priverait des familles pour cause de pauvreté, de misère ou d'exclusion, notamment en rétablissant ou en faisant rétablir l'eau, l'électricité ou le gaz dans les foyers qui en auraient été privés.
- **Agir pour que les puissances électriques fournies** correspondent à leurs véritables besoins.
- **Agir pour l'augmentation** de puissance des maintiens d'énergie qui doivent permettre les usages domestiques, l'éclairage et le chauffage.
- **Agir pour faire voter** des arrêtés anti-coupures dans les communes.
- **Agir pour faire baisser** la TVA à 5,5 % sur la consommation d'énergie.

La transition énergétique et la loi du 22 janvier 2014 « MAPAM » (Modernisation Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) auront des incidences sur le modèle actuel. La mise en place des compteurs Linky et Gazpar remettront en cause les « Robins des Bois ».
À ce jour l'association régionale est forte de plus de 400 adhérents, dont de nombreuses organisations CGT de Normandie, syndicats, Unions Locales, Unions Départentales, Comité régionale CGT Normandie et aussi des organisations politiques, des communes, des associations et de nombreux individuels.

# Seine de péages à n'en plus finir

**Du temps des Romains déjà, les péages existaient. Ils perdurent et se multiplient tout au long du Moyen-Âge et de l'Ancien Régime, au point d'apparaître comme un véritable rançonnement des voyageurs.**

**1 Manifestation contre le péage du pont de Tancarville.**

Alain Bozec

Supprimés à la Révolution, le Premier Empire les remet en vigueur et, durant le XIXe siècle, on construit des ponts à péage sur les routes secondaires, dont les droits sont perçus principalement par les communes. Situation quelque peu anarchique à laquelle la loi du 30 juillet 1880 entend mettre fin, d'une part en interdisant la construction de ponts à péage sur les routes nationales et départementales, d'autre part en octroyant des subventions aux communes pour le rachat de ceux qui existent.

La mise en service du pont de Tancarville le 2 juillet 1959, inaugure une nouvelle ère de pont à péage. La traversée de la Seine est, en effet, un enjeu économique que les quelques bacs qui la franchissent entre le Havre et Rouen ne peuvent résoudre. Au lendemain de la guerre 1914-1918, le bac le plus proche est celui de Quillebeuf-sur-Seine, et c'est seulement en 1932 qu'est mis en place le bac du Hode à 25 km du Havre. Or, le trafic s'intensifiant, la nécessité d'un ouvrage stable (pont, tunnel ferroviaire ou routier) franchissant la Seine devient impératif.
C'est ainsi que, dès 1935, une première étude de la Chambre de Commerce du Havre aboutit à une proposition de construction d'un pont à proximité de Tancarville. À sa demande, une délégation de celle-ci composée de Messieurs Thoumyre, Coty, Marion, Naud et Thieullent est reçue en audience par le Maréchal Pétain, le samedi 2 novembre 1940. La conclusion de cette rencontre est éloquente : ce futur pont-route sera baptisé Pont Maréchal Pétain. L'histoire est ainsi, les faits sont

POUR LA SUPPRESSION
DU PÉAGE DU
PONT DE TANCARVILLE
Rassemblement
devant Franklin
SAMEDI 15 MAI - 17 h.

**Un trait d'union ou un barrage ?**

Alors que le Pont de Tancarville devrait être un trait d'union entre les deux rives de la Seine, le péage en fait un barrage. La plupart des gens hésitent à franchir ce pont surtout quand il s'agit de sorties week-ends. Ainsi les Havrais se trouvent privés de toute une région touristique.

**Région unie ou morcelée ?**

On parle de régionalisation - mais on dresse un mur entre l'Eure et la Seine-Maritime, on divise la Haute et la Basse-Normandie - on coupe la circulation de la vie de notre région.

**Invitation au voyage ou invitation au péage ?**

Alors que le Pont devrait favoriser les voyages et les échanges, les péages perçus deviennent désormais une source de fonds pour payer d'une part les intérêts des emprunts (c'est-à-dire la valeur d'un 2ème pont !) et d'autre part la bretelle autoroutière devant joindre l'autoroute au Pont.

2

**2 Tract appelant à un rassemblement pour la suppression du péage du pont de Tancarville.**

têtus, ce n'était pas du côté de la Chambre de Commerce que la résistance au régime nazi puisait ses troupes. Cette rencontre fut néanmoins fructueuse, la construction du pont-route de Tancarville étant actée par une loi du 17 décembre 1940 signée par le Maréchal Pétain à Vichy. L'intensification de la guerre met la construction du pont au second plan.

À la Libération, le projet est réactivé. Dans une déclaration du 27 février 1947, la Chambre de Commerce du Havre demande une concession pour la construction d'un tel pont en argumentant que ses études démontrent que l'établissement de péages acceptables permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts.
Le 2 juillet 1947, une conférence réunit au Havre, diverses personnalités du département aux côtés de Jules Moch, ministre des Travaux Publics et des Transports. Il est très intéressant de noter que le ministre écarte le projet présenté par la Chambre de Commerce et propose :

- Que l'État assume lui-même l'exécution des travaux du pont de Tancarville sans qu'il soit donné suite à la demande de concession de la Chambre de Commerce.
- Que le financement des travaux soit assuré au moyen d'un emprunt effectué par la Chambre de Commerce, dont le produit serait versé à l'État qui prendrait en charge les arrérages et l'amortissement du dit emprunt.
- Le projet ferait l'objet d'un concours dont le service des Ponts et Chaussées de la Seine-Inférieure devait préparer le programme dans les moindres délais.

Le 16 septembre 1947, une décision ministérielle, adressée à l'ingénieur des Ponts et Chaussées du Département, entérinait la proposition gouvernementale. Ainsi, comme l'avouera plus tard son successeur, celui-ci a écarté le projet initial de la Chambre de Commerce pour éviter les péages et ne pas déroger à la loi de 1880.

**« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la combinaison financière de l'Administration avait précisément pour objet d'éviter la perception de droit sur les usagers. »**
Christian Pineau, 1948

Le 24 novembre 1947, Christian Pineau devient le nouveau ministre des Travaux Publics et des Transports. N'hésitant pas à contredire son prédécesseur, il déclare qu'il n'est pas hostile à l'octroi d'une concession et à la perception de péages. Il invite donc la Chambre de Commerce à présenter une nouvelle demande, ce qu'elle s'empresse de faire dans une délibération du 15 avril 1948, en soulignant que l'emprunt à contracter par elle avec la garantie de l'État serait d'autant plus facile à réaliser que la Chambre de Commerce serait concessionnaire de l'ouvrage et percevrait à ce titre des péages.

Le 9 juin 1948, séduit par l'argumentaire de la Chambre de Commerce, Christian Pineau donne son accord en éprouvant néanmoins le besoin de mentionner dans sa réponse : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la combinaison financière de l'Administration avait précisément pour objet d'éviter la perception de droit sur les usagers ». S'agissait-il d'un scrupule ou une précaution par rapport à la loi de 1880 ?
C'est donc dans sa séance du 21 décembre 1950 que l'Assemblée Nationale approuva le projet de loi portant ratification de la convention passée entre l'État et la Chambre de Commerce du Havre, en vue de la concession à cette dernière

de la construction et de l'exploitation d'un pont sur la Seine à Tancarville. La durée de la concession est de 75 ans, soit jusqu'en 2025.

On notera dans cette convention que celle-ci ne concernait pas seulement le franchissement de la Seine à Tancarville, mais donnait à la Chambre de Commerce du Havre le monopole des franchissements de la Seine par le pont du Havre jusqu'à quatre kilomètres environ en aval de Caudebec-en-Caux. Ceci explique pourquoi le premier pont gratuit pour les usagers est celui de Brotonne, pont dont la réalisation et l'entretien sont à la charge du Conseil Général de Seine-Maritime.

Trois remarques d'entrée s'imposent :

1 - La remise en cause du principe de gratuité du passage sur les routes nationales, loi de 1880. Il faudra d'ailleurs deux lois dérogatoires à cette loi : 10 mai 1951, puis 12 juillet 1979 pour que les péages sur un pont, continuité d'une route nationale, soient juridiquement non contestables.

2 - La Chambre de Commerce du Havre voit loin et se garantit de n'avoir jamais de concurrence.

3 - L'État ne met pas un centime dans ce qui est pourtant un ouvrage structurant du développement du territoire. Bien au contraire, il récupèrera une manne financière avec la TVA.

**3** **Tract de Tourisme Loisirs Culture appelant à un rassemblement contre l'augmentation du péage du pont de Tancarville, 1988.**

**Le pont de Tancarville devait être gratuit depuis 1985, année où tous les emprunts ont été remboursés.**

Dans cette concession, il est clairement stipulé (article 37) que les produits des péages serviront uniquement au remboursement des emprunts et à l'entretien du pont. On connaît la suite : les péages du pont constituaient une véritable mine d'or pour la Chambre de Commerce qu'elle entendait faire fructifier avec la bénédiction des élus de droite et centristes. De fait, si la convention avait été strictement appliquée, le pont de Tancarville devait être gratuit depuis 1985, année où tous les emprunts ont été remboursés.
Après Tancarville, le pont de Normandie, et le racket continue. Les usagers du pont de Tancarville ont déjà payé le pont, puis les voies d'accès. Qu'à cela ne tienne, ils continueront à payer. La loi du 12 juillet 1979 permet à la Chambre de Commerce d'utiliser les excédents des péages pour financer à hauteur de 52 % le futur pont de Normandie. En cela, nous sommes une exception française que, malheureusement, malgré de nombreuses luttes, nous n'avons pas réussi à lever à ce jour.
Alors aujourd'hui, à l'heure où nous parlons de réunification de la Normandie, les péages qui ceinturent la grande région havraise restent des barrières au développement économique, aux échanges touristiques et culturels.

## La gratuité des autres ponts

Cela est d'autant plus inadmissible que, depuis la mise en service du pont de Tancarville en 1959, d'autres ouvrages de même importance ont été réalisés : le pont de Noirmoutier devenu gratuit en 1994, le pont de Saint-Nazaire devenu gratuit en 1992, le pont d'Aquitaine, le pont d'Oléron devenu gratuit en 1992, le pont de Brotonne devenu gratuit pour tous en 2005, comme les bacs franchissant la Seine. À cela s'ajoutent les récentes interventions du gouvernement par la voix de Madame la Ministre, et même du Président de la République, demandant aux concessionnaires des autoroutes de revoir les montants des péages sous peine de remise en cause des concessions.

## La lutte contre les péages : une lutte tenace dont Tourisme et Travail et la CGT furent les fers de lance

**Dès 1969.** Les Comités d'Entreprise et Tourisme et Travail entendant favoriser l'accès pour les salariés à la réalisation de leur terrain de camping à Clécy, dans le Calvados, lancent la première action contre les péages et s'adressent en ce sens aux élus, à la Chambre de Commerce concessionnaire du pont et au Port Autonome du Havre.

**En 1971,** une campagne unitaire est lancée à l'initiative de Tourisme et Travail sous la présidence d'Albert Perrot. Citons l'appel (toujours d'actualité) signé par l'Union Locale CGT du Havre, la CFDT, le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste, le Parti Socialiste Unifié, la Convention des Institutions Républicaines, le Parti Radical, la Maison des Jeunes et de la Culture, qui se termine par un appel à un grand rassemblement le samedi 15 mai devant la Maison des Syndicats à Franklin.

### Un trait d'union ou un barrage

Alors que le pont de Tancarville devrait être un trait d'union entre les deux rives de la Seine, le péage en fait un barrage. La plupart des gens hésitent à franchir ce pont, surtout pour des sorties week-end. Ainsi les Havrais se trouvent privés de toute une région touristique.

### Région unie ou morcelée ?

On parle de la régionalisation. Mais on dresse un mur entre l'Eure et la Seine-Maritime, on divise la Haute et la Basse-Normandie.

Cette action connut un véritable succès. La presse nationale en fit largement écho. Le Conseil municipal du Havre présidé par André Duroméa, dans sa séance du 24 mai, apporta son soutien aux organisateurs.

5

**Alors que le pont de Tancarville devrait être un trait d'union entre les deux rives de la Seine, le péage en fait un barrage.**

4

**4** Tract pour l'action contre les péages du pont de Tancarville menée par Tourisme et Travail, juin 1977.

**5** Manifestation contre le péage du pont de Tancarville.

**En 1977,** ce fut une année particulièrement active contre les péages. Deux manifestations furent organisées : l'une le 19 juin au pont de Tancarville, l'autre le 4 novembre à la Chambre de Commerce. Des milliers de pétitions furent signées dans les entreprises et sur les marchés. L'ouverture à la circulation du pont de Brotonne joua pour beaucoup dans cette mobilisation, entraînant tous les élus des communes environnant celui-ci, dans la campagne contre les péages. Sous l'impulsion de Daniel Colliard, 1er adjoint au Maire du Havre et Conseiller général, le Conseil général de Seine-Maritime vota finalement la gratuité des passages pour les habitants du département. Ce fut une première brèche et une première grande victoire. Même Antoine Rufenacht, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, déclarait à la presse qu'il avait demandé que soit étudiée l'exonération des péages pour les usagers du pont pour lesquels les péages s'avèrent particulièrement lourds, et surtout la gratuité du pont le dimanche.

**En 1980,** nouvelle manifestation à la veille des premiers grands départs, le 4 juillet.

**En 1982,** grande année et nouveau succès. Charles Fitermann, ministre communiste des Transports répond en partie à notre attente et obtient la gratuité de passage pour les piétons et les 2 roues, ainsi qu'un tarif réduit le dimanche.

**En 1987,** c'est la douche froide, finies les promesses. Non seulement on ne parle plus de gratuité, alors que les emprunts sont remboursés, mais d'augmentations pour financer un nouveau pont reliant Le Havre à Honfleur. C'est ainsi que tous les élus UDF et RPR votèrent comme un seul homme, entraînant la colère des Havrais, qui devaient se résoudre à rester les seuls habitants de Seine-Maritime à devoir payer pour franchir la Seine. L'augmentation fut particulièrement douloureuse le dimanche : 12 francs au lieu de 2,50 francs.

**En 1988,** Tourisme Loisirs Culture s'associe à la requête introduite par Yves Dupont, fervent et très actif opposant aux péages qui, avec la Fédération Écologiste de Haute-Normandie, demande au Conseil d'État l'annulation du décret du 5 mai 1988 relatif à l'utilisation des recettes des péages du pont de Tancarville pour financer le « pont d'Honfleur ». Une nouvelle manifestation fut organisée le 4 juillet.
Avant l'ouverture du pont de Normandie, le syndicat CGT Atochem publia cette très éloquente caricature, dessinée par l'un de ses syndiqués, pour illustrer son opposition aux péages qui pénalisent fortement les salariés travaillant sur la Zone Industrielle.
D'autres actions furent organisées en 2000 et 2002, en liaison avec l'ouverture de l'A29 et du péage d'Epretot. La CGT, et particulièrement ses syndicats de la Zone Industrielle, furent en première ligne pour exiger la gratuité de cette autoroute périurbaine.

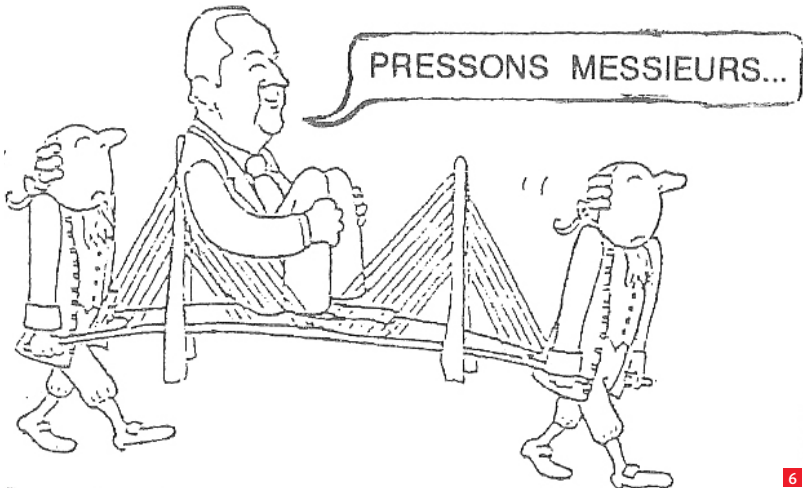


6

**6 Caricature d'Edouard Balladur publiée par le syndicat CGT Atochem pour illustrer son opposition aux péages.**

## La réunification de la Normandie ne pourra pas se faire en gardant des péages pour franchir la Seine.

### La CGT Normandie

Notons également les multiples interventions du groupe CGT au Conseil Économique Social et Environnemental refusant, entre autres, lors de la séance du 18 juin 2012, de voter l'avis d'amélioration des accès au pont de Tancarville et la garantie des emprunts accordés à la Chambre de Commerce du Havre à partir du moment où le pont restait payant. Cet avis fut néanmoins voté par tous les autres groupes. La Chambre de Commerce réussissant alors ce tour de force de faire passer au CESE sa demande de garantie d'emprunt par le Conseil régional de Haute-Normandie pour construire sa nouvelle gare de péages. Bis répétita le 11 mars 2013 sur le même sujet, mais là, notre vœu se trouva renforcé de 9 voix.

Nul doute que le combat continue et que la réunification de la Normandie ne pourra pas se faire en gardant des péages pour franchir la Seine.

### BIOGRAPHIE

Pour écrire cet article, nous nous sommes replongés dans les archives :

- de Tourisme et Travail, des UL CGT du Havre et d'Harfleur,
- de la presse normande *(Havre Libre, Paris Normandie, l'Avenir de Seine-Maritime),*
- de la presse nationale *(Le Figaro, France Soir, Ouest France, l'Humanité),*
- des courriers et publications de la Chambre de Commerce du Havre,
- des élus communistes (Roland Leroy, André Duromea, Jacques Eberhard, Daniel Colliard, Paul Belhache, Gérard Eude, Jean-Paul Lecoq, Daniel Paul),
- des élus socialistes (Paul Dhaille, Joseph Menga).

Et pour l'introduction historique d'un article écrit par Jean Cottin, membre du Bureau de l'Association Tourisme et Travail, à partir du livre d'Esdras Gosse *Le Pont-Route de Tancarville trait d'union Normand* édité par la société Vernone Rouen.

1

# L'ouvrier musicien : les fanfares et harmonies d'usines

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, la France assiste à un spectaculaire essor des sociétés musicales. De 2 500 en 1875, leur nombre atteint 10 000 en 1900. Cet envol du nombre des fanfares et harmonies s'explique en grande partie par la diffusion massive des cuivres (cors, trompettes, saxophones...) qui viennent supplanter des instruments plus traditionnels mais souvent d'un apprentissage plus difficile.

Le développement de la pratique instrumentale au sein de milliers de formations se répand dans tous les milieux de la société française à partir des années 1860. L'industrie n'échappe pas à cet engouement, ce qui se traduit par l'apparition et la multiplication, dans tout le pays, de centaines de fanfares et d'harmonies d'usines.

Pour les patrons et directeurs des établissements industriels concernés, la mise en place, à leur initiative, de formations musicales destinées à leurs employés ne relève pas du désir de partager avec eux leur goût pour la musique. Derrière le développement des fanfares d'usines se dissimulent surtout des préoccupations beaucoup plus intéressées. Ces formations musicales, financées et équipées par les propriétaires des usines sont destinées avant tout à contrôler la main d'œuvre, lutter contre l'alcoolisme, préserver la morale des ouvriers et veiller à entraver la mobilité des salariés.

En cela, ces formations musicales constituent l'un des aspects que revêt le paternalisme industriel qui prône la soumission de l'ouvrier à son patron. De fait, les fanfares d'usines sont souvent mal vues par les organisations syndicales qui s'en méfient et incitent les salariés à s'en tenir éloignés.

Mais si la fanfare d'usine peut apparaître pour certains comme un moyen d'aliénation du monde ouvrier, en revanche, la pratique assidue d'un instrument de musique au sein de celle-ci constitue un puissant élément de socialisation, de cohésion et d'intégration au groupe, notamment pour les jeunes et les ouvriers déracinés. En se produisant dans des concerts en dehors des murs de l'usine, les musiciens se font les porte-étendards joyeux des établissements industriels dans lesquels ils sont employés. Ainsi, jouer dans la fanfare de l'usine, c'est défendre l'image de celle-ci et montrer l'attachement du musicien à ses valeurs.

S'il est difficile de connaître le nombre des fanfares et d'harmonies ayant existé dans les usines du département de la Seine-Inférieure entre la fin du XIXe siècle et la fin des années 1930, qui correspond à leur âge d'or, quelques-unes d'entre elles nous sont connues à travers les photographies et cartes postales qui en ont été faites à l'exemple de la fanfare des Hauts-Fourneaux ou des Chantiers de Normandie à Grand-Quevilly, de l'harmonie des établissements Anseaume à Bapeaume-lès-Rouen et de celle du tissage Rivière-Laillier à Rouen.

Michel Croguennec

**1** **La fanfare des Hauts-Fourneaux à Grand-Quevilly à la fin des années 1910.**

**2** **L'harmonie des établissements Anseaume à Bapeaume-lès-Rouen en 1938.**

**Ainsi, jouer dans la fanfare de l'usine, c'est défendre l'image de celle-ci et montrer l'attachement du musicien à ses valeurs.**

2

1

# Industriels, banquiers, profiteurs de l'économie de guerre

**Le 70e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale est l'occasion de rappeler les conséquences de ce conflit : les massacres organisés par le régime nazi contre les populations dans toute l'Europe, le combat des résistants, l'extermination de tous ceux qui s'opposaient au pouvoir nazi et à celui de Pétain.**

Serge Laloyer

**1** **Construction du pont Corneille, Rouen, juin 1951 © Collections de la Bibliothèque municipale de Rouen. Ph. Charles Burchell-Delaquaize.**

C'est le moment de montrer la détermination des soldats soviétiques, des armées des USA, de Grande-Bretagne, du Canada, des Forces Françaises pour en finir avec le régime Allemand. Cette guerre comme celle de 1914-1918 ne fut pas que malheur pour les dirigeants du capitalisme dont la principale vertu fut de faire du profit, même aux dépens du patriotisme.

## 1914-1918, premier conflit mondial

Le début du XXe siècle est marqué par une révolution industrielle avec le développement de la production d'électricité, de l'industrie pétrolière, de la chimie, des transports. Ces industries vont favoriser les concentrations industrielles et bancaires. Les conquêtes coloniales entreprises par

les puissances européennes sont achevées. C'est une nécessité pour les grands groupes capitalistes de trouver de nouvelles zones d'influence, un nouveau partage des ressources, de nouvelles sources de profit en l'imposant par la force, avec la complicité des pouvoirs politiques si nécessaire. Se fait jour la nécessité de développer l'armement et de le faire bénéficier de nouvelles technologies (artillerie, automobile, marine, aviation) et d'une masse importante d'hommes susceptibles d'être mobilisés (8 millions en France).
Depuis la défaite de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine au profit de l'Allemagne, l'idée de la revanche était acquise dans une grande partie du peuple en 1914, malgré les efforts de Jean Jaurès et de ses partisans pour montrer les dangers d'une guerre.

## 1914-1918 sera le début de grandes épopées industrielles pour le patronat

Dès les premiers mois de la guerre le gouvernement français est confronté à une réorganisation de l'appareil productif pour satisfaire les besoins des militaires. Des industriels ne peuvent faire face à ces besoins sans l'aide de l'État, alors cet État va se substituer aux banques et aux industriels par l'avance de fonds de roulement, par l'accord de prêts sans intérêts pour l'achat de matériel, par la mise à disposition de terrains pour implanter des ateliers. André Citroën se verra accorder gratuitement des terrains dans le XV$^{e}$ arrondissement de Paris. Des chantiers navals seront ouverts dans la commune du Trait, en Seine-Inférieure et seront la propriété de la banque Worms.

C'est une organisation qui va permettre au patronat le plus influent de servir d'intermédiaire entre les industries pour la répartition des matières premières et des commandes avec l'armée : Louis Renault pour la production de chars d'assaut, de camions, et 8,5 millions d'obus. Citroën livrera, en quatre ans, 24 millions d'obus. Marcel Boussac est chargé de coordonner l'industrie textile. La production du drap et du coton est mise au service de l'armée. Les usines elbeuviennes fourniront 500 kilomètres de drap par mois pour équiper les soldats.
Schneider coordonne l'armement, De Wendel, les aciéries sur l'ensemble du territoire ainsi que les fonderies dont les fabrications sont liées aux besoins militaires ; exemple : les Tréfileries du Havre.
Mercier, administrateur de Société de production d'Electricité, coordonnera les différents producteurs. En France, pour les plus grandes entreprises, les profits explosent : le chiffre d'affaires de Louis Renault passe de 54 millions de francs en 1914 à 249 millions en 1918. André Citroën a vu sa marge bénéficiaire augmenter de 40 % en quatre ans. Il en sera de même pour Schneider, Michelin, De Wendel. L'Allemagne, bien que vaincue, verra ses plus grandes entreprises impliquées dans la production d'armement, multiplier leurs bénéfices par huit.

Pendant que les profits augmentent, les travailleuses et travailleurs sont sommés d'oublier la lutte de classe au nom de l'union sacrée pour la défense du pays. Dix millions de morts, blessés, disparus pour l'ensemble des belligérants en quatre années de conflit.Dans le journal *L'Humanité* du 18 juillet 1922, Anatole France déclarait : « On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels ».

**« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels »**
Anatole France

## Les bénéficiaires de la première Guerre Mondiale se préparent pour la deuxième

Dès 1938, se précisait l'évidence d'un nouveau conflit avec l'Allemagne aux mains des nazis. Le parlement français adoptait une loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, interdisant aux entreprises travaillant pour l'armée d'engranger des superprofits. Ces entreprises s'étaient scandaleusement enrichies sur la guerre 1914-1918.

Comme dans le conflit précédent les sociétés industrielles et les banques ne voyaient que leurs intérêts : faire de juteux profits mais aussi prendre une revanche sur le front populaire qui menaçait leurs privilèges. Certains dirigeants patronaux trouvaient un intérêt dans la politique menée en Allemagne. Dans *Industriels et banquiers sous l'occupation*, Annie Lacroix-Riz explique que les hauts représentants du patronat s'étaient ralliés dès les années 1930 à la politique économique prônée par le pouvoir nazi, notamment par la création de sociétés mixtes entre banquiers et industriels français et des groupes industriels allemands.
Pour rester en Seine-Inférieure, prenons l'exemple de l'usine Francolor d'Oissel : dès 1938, le Français

Kuhlman, propriétaire de l'usine, collaborera avec l'allemand IG Farben, ce groupe chimique détiendra à partir de 1941, 51 % du capital de l'usine d'Oissel.
Le sabotage patronal de l'armement pendant « la drôle de guerre », entre 1939 et mai 1940, est organisé par des patrons comme Louis Renault qui montra peu d'empressement à intensifier la production intéressant la défense nationale (tracteurs militaires, camions, chars d'assaut). Par exemple : le char B1 de 35 tonnes, dont la production devait être d'un char toutes les dix heures, était au mois de novembre 1939 de un par semaine. Ce qui intéressait Louis Renault c'était de faire des voitures, cela lui rapportait davantage. Après la grève de 1938, Louis Renault mettra plus d'empressement pour combattre les grévistes et les militants CGT et communistes que d'assurer les commandes de l'armée. Néanmoins, de nombreuses entreprises répondront positivement aux besoins de l'armée. En Seine-Inférieure, 80 % des entreprises de la métallurgie travaillent pour la défense nationale ainsi que les industries textiles, la marine marchande, les usines de transformation du bois notamment au Havre.

## Une volonté patronale : prendre une revanche sur la victoire ouvrière de 1936

Le patronat ne digère pas les acquis de la grève de 1936 qui imposent la semaine de travail de 40 heures, les congés payés, les conventions collectives.L'intérêt d'une partie du patronat pour le modèle économique allemand et les conditions de travail des ouvriers est grand. Après la conférence de Munich du 20 septembre 1938, une délégation patronale parisienne se rendra à Hambourg où elle visite un chantier naval et, à Cologne, des usines aéronautiques. Les membres de cette délégation s'informent des conditions de travail : selon eux la journée de travail d'un ouvrier est de 11 heures pour une semaine de travail de 6 jours. Ils seront à même de constater les efforts des patrons allemands pour équiper l'armée d'Hitler.

2 **Inauguration du pont Corneille, Rouen © Collections de la Bibliothèque municipale de Rouen. Ph. Charles Burchell-Delaquaize.**

## Le 10 mai 1940, la guerre en France

L'armée allemande attaque la France, elle est à Paris le 14 juin 1940. Philippe Pétain, président du conseil des ministres, signera le 22 juin un armistice avec l'Allemagne. Le 10 juillet une majorité de parlementaires accordent les pleins pouvoirs à Philippe Pétain et à Pierre Laval. De ce fait, ils assassinent la République. Les parlementaires communistes ne participent pas, ils sont emprisonnés depuis 1939. En Normandie, 21 députés et 11 sénateurs votent les pleins pouvoirs, 3 votent contre, 9 s'abstiennent.

## La collaboration avec le régime nazi

La collaboration avec l'Allemagne va se mettre en place, une collaboration à laquelle nombre de patrons français vont participer sans trop de scrupules. Comme en 1914, le gouvernement de Vichy va permettre aux plus puissants des patrons d'avoir la main sur la production industrielle. Par une loi du 16 août 1940, le gouvernement met en place des comités d'organisation par branche d'activité commerciale et industrielle. Objectifs : recenser les moyens de production, les stocks, les matières premières et leur répartition. Le président du syndicat patronal de la branche devient président du comité d'organisation :

- François Lehideux administrateur - et gendre de Louis Renault - pour l'automobile, deviendra ministre dans le gouvernement ;
- Jules Auvrun, ex-président de Schneider, pour la sidérurgie ;
- Raoul de Vitry administrateur de Pechiney, pour l'aluminium ;
- Georges Painvin, PDG de la CGE, pour les industries du caoutchouc ;
- Marcel Boussac pour le textile ; en 1941 il fournira en tissu l'armée allemande ; 110 millions de mètres de toile pendant la durée de la guerre.

Le système est en place pour assurer la collaboration économique des entreprises et banques françaises avec l'armée d'occupation comme le

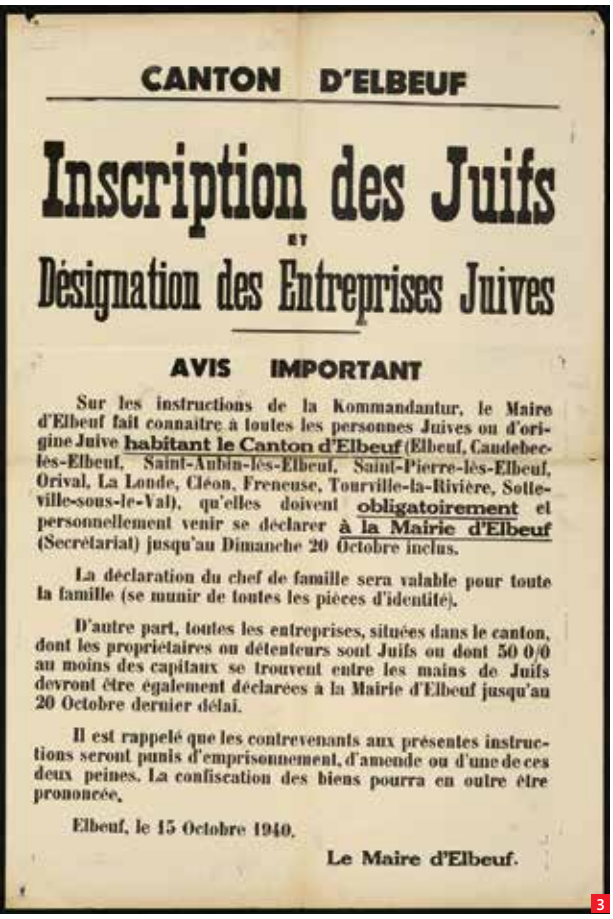

CANTON D'ELBEUF

Inscription des Juifs

ET

Désignation des Entreprises Juives

AVIS IMPORTANT

Sur les instructions de la Kommandantur, le Maire d'Elbeuf fait connaître à toutes les personnes Juives ou d'origine Juive habitant le Canton d'Elbeuf (Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Orival, La Londe, Cléon, Freneuse, Tourville-la-Rivière, Sotteville-sous-le-Val), qu'elles doivent obligatoirement et personnellement venir se déclarer à la Mairie d'Elbeuf (Secrétariat) jusqu'au Dimanche 20 Octobre inclus.

La déclaration du chef de famille sera valable pour toute la famille (se munir de toutes les pièces d'identité).

D'autre part, toutes les entreprises, situées dans le canton, dont les propriétaires ou détenteurs sont Juifs ou dont 50 0/0 au moins des capitaux se trouvent entre les mains de Juifs devront être également déclarées à la Mairie d'Elbeuf jusqu'au 20 Octobre dernier délai.

Il est rappelé que les contrevenants aux présentes instructions seront punis d'emprisonnement, d'amende ou d'une de ces deux peines. La confiscation des biens pourra en outre être prononcée.

Elbeuf, le 15 Octobre 1940.

Le Maire d'Elbeuf.

3

**3** **Inscription obligatoire des personnes d'origine juive à la mairie d'Elbeuf.**

des abris anti-aériens pour l'Armée allemande. S.G.T. (Société des Grands Travaux) construira les blockhaus de Fécamp et de Dieppe ainsi que ceux de Cherbourg. Des entreprises de la métallurgie participeront, soit par réquisition ou volontairement, à satisfaire les besoins de l'armée allemande. Les ACH, les Forges et Chantiers de la Méditerranée du Havre, Caillard livrera des grues, Fouré-Lagadec pour la réparation navale. Aux Chantiers navals du Trait, propriété de la banque Worms, au moment de la déclaration de guerre en mai 1940, la direction du chantier informe les autorités militaires qu'elle n'a reçu aucun moyen d'explosifs pour saboter les bateaux en construction. Un sous-marin « La Favorite » est en voie de finition, un pétrolier ravitailleur « La Charente », trois sous-marins et trois ravitailleurs sont en construction. À la différence du chantier Augustin Normand du Havre qui sabotera un sous-marin en construction.

## « Nous n'avons pas vaincu la France, elle nous fut donnée ».

Général Von Reichenau

constatera Elmar Michel, dirigeant de l'État-major économique des troupes allemandes, en 1942, dans un journal de Berlin : « La collaboration avec les organisations économiques françaises n'a conduit à aucune désillusion ». Le Général Von Reichenau : « Nous n'avons pas vaincu la France, elle nous fut donnée ».

### À quel prix !

L'État verse à l'armée d'occupation 300 millions de francs par jour. À partir de novembre 1942, ce sont 500 millions de francs par jour, auxquels il faut ajouter le pillage des marchandises et des biens des familles juives. Une partie de cet argent reviendra dans les caisses des entreprises françaises.
L'armée allemande a besoin de réparer des routes en 1941, d'aménager des cantonnements, de réparer des ponts, de construire des blockhaus, des bases sous-marines. Elle va utiliser les entreprises locales du BTP, plus de 1 000 entreprises françaises vont travailler pour l'Organisation TODT (chargée de réaliser le mur de l'Atlantique). Dans la Normandie, GTM (Grands Travaux de Marseille) travaillera à la construction de défenses portuaires, Sainrapt et Brice à des travaux à Rouen, Vernon. Thireau-Morel-Construction à L'armée allemande prendra livraison des bateaux terminés. Elle ne bénéficiera pas des autres sous-marins et ravitailleurs à cause des retards, du fait du bombardement du chantier par l'aviation anglaise à partir de 1942 et du freinage de la production par les ouvriers.
Les entreprises de manutention Jules Roy, Grande Carue au Havre, Rouen assureront transport et manutention dans les ports selon les besoins des troupes d'occupation.
Le 25 février 1945, l'Union Départementale CGT de Seine-Inférieure constate : « L'essentiel des gros industriels du département ont manifesté leur sympathie et leur aide à la machine de guerre nazie ». Dès 1940, ces industriels assureront leur soutien au régime de Pétain. Certains par idéologie, d'autres partant du principe déclaré par François Ceyrac, ex-président du CNPF, en 1970 : « Un chef d'entreprise considère que son rôle est de faire marcher sa boutique quel que soit le régime politique, qu'il y ait ou non un occupant, elle doit continuer de fonctionner », se soumettront.

Oui ! Mais la question est de savoir pour qui produit l'entreprise. Dans le journal *l'Humanité* clandestin du 1er juillet 1940, on peut lire que les ouvriers ne demandent qu'à travailler : ils attendent qu'on ouvre les usines fermées depuis

1. **Voir *Fil rouge* n°52 sur le 70e anniversaire de la Libération.**

4 **Reconstruction du quartier de la cathédrale, Rouen © Collections de la Bibliothèque municipale de Rouen. Ph. Charles Burchell-Delaquaize.**

le début de la guerre, ce qui ne veut pas dire qu'ils souhaitaient travailler pour l'occupant. Les situations de l'industrie étaient diverses, des patrons ont collaboré de leur plein gré, d'autres furent réquisitionnés, les familles juives seront victimes de l'aryanisation et du séquestre de leurs commerces et industries pour être ensuite vendus à des commerçants à même de prouver leurs origines non juives.
Reprenons les propos attribués au Général de Gaulle qui résume la position du grand patronat français. De Gaulle, en 1945, faisait remarquer à une délégation patronale qui lui avait demandé un entretien : « Je n'ai vu aucun d'entre-vous Messieurs à Londres, ma foi après tout, vous n'êtes pas en prison ».

## La guerre est terminée, l'heure est venue de rendre des comptes

La collaboration économique va être sanctionnée par des comités régionaux interprofessionnels d'épuration et les comités départementaux de confiscation des profits illicites. Ces comités, mis en place dès fin décembre 1944, sont composés de fonctionnaires de l'administration financière et de trois représentants de la résistance en Seine-Inférieure. Ce sont Canu, Lanfry entrepreneur et Roger Sporry secrétaire de l'Union Départementale CGT et président du Comité Départemental de Libération. Dans le département il est admis que 50 % de l'industrie a travaillé pour l'occupant (métallurgie, chimie, textile, industrie du bois) et 30 % des entreprises du bâtiment ainsi que des commerces et entreprises de transports.
En mars 1946, la cour de justice a prononcé 735 jugements, les chambres civiques 2 377 jugements, 1 788 internements, 1 071 personnes ont eu une confiscation de biens. L'épuration toucha également certains policiers qui s'étaient mis à la disposition de la gestapo, notamment Louis Alie inspecteur de police à Rouen qui, dès 1940 organisa la chasse aux militants communistes et de la CGT. Arrêté, il fut fusillé le 27 décembre 1944 au stand du Madrillet près de Rouen[1].

## La résistance à l'occupant en Seine-Maritime

La libération de la France nous la devons aux armées alliées ainsi qu'aux Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). Ces forces combattirent sans relâche pendant quatre années l'armée nazie et le régime de Pétain par une multitude d'actes allant de la distribution de tracts à la prise de parole, au sabotage d'installations utiles à l'ennemi, à l'attaque d'unités de l'armée allemande, des miliciens et de la police de Vichy.
Cent quatre-vingt-dix-huit militants de la CGT et communistes de Seine-Maritime ne connaîtront pas la victoire, ils mourront dans les camps d'extermination des SS ou seront fusillés.
Le 6 juin 1944, 10 330 combattants FFI de Seine-Maritime les vengeront en participant à la libération du Département.
À l'occasion du 70e anniversaire de la fin de cette guerre qui embrasa l'Europe, l'Asie, l'Afrique, il est indispensable et nécessaire pour protéger la paix, pour obtenir les règlements pacifiques des conflits, pour le désarmement des armes offensives nucléaires, de rappeler que, pour les syndicalistes, lutter pour ces objectifs est un aspect de la lutte des classes.

## SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES


- *La résistance normande face à la gestapo,* de Raymond Ruffin.
- *Occupation, épuration, reconstruction,* de Claude Malon.
- *Industriels et banquiers sous l'occupation,* d'Annie Lacroix Riz.
- *Les patrons sous l'occupation,* de Renaud de Rochebrune et Jean-Claude Hazera.
- *Le patronat,* de Jean Magniadas.
- *Le choix de la défaite,* d'Annie Lacroix Riz.
- *Histoire secrète du patronat,* de Benoit Collombat et David Servenay avec Frédéric Charpier. Martine Orange et Erwan Seznec.
- Archives UD CGT.

# Mieux que le Panthéon, le Maitron

**Est-il encore possible d'ignorer le Maitron ? En dépit des articles et interviews qui ont récemment accompagné la sortie du *Maitron des Anarchistes* et du *Maitron des Fusillés de la Seconde Guerre mondiale*, il est évident que le « fameux » Maitron est toujours à présenter, comme il est toujours nécessaire de souligner son enracinement dans les régions, les villes, les professions. Pour la Seine-Inférieure c'est plus de 1 000 biographies de militants que recèle ce dictionnaire biographie hors-norme.**

Le Maitron, du nom de son créateur Jean Maitron, un instituteur devenu universitaire et introducteur de l'histoire du mouvement ouvrier à l'université. Nous venons de fêter les cinquante ans de sa première publication. L'idée était de faire resurgir tout un peuple militant, les leaders bien sûr mais aussi : les « obscurs et sans grade ». Résultat : 153 000 biographies, 54 volumes organisés en 5 périodes, 10 volumes internationaux, quelques volumes thématiques dont ceux consacrés aux cheminots et aux gaziers-électriciens. Que ce soit le plus grand dictionnaire biographique en langue française n'est pas l'essentiel. Ce qu'il faut retenir, c'est que la classe ouvrière le mérite bien. À la différence des dictionnaires biographiques, il faut aller la chercher dans le nombre, dans toutes les villes, entreprises, professions.

Dans le cas de la Seine-Inférieure, le Maitron de la première période (1789-1864) fait place dès les années 1820 aux grévistes du textile au Houlme, puis à ceux d'Elbeuf et aux premiers cheminots revendicatifs du Havre. Dans la deuxième période (1864-1871), on voit les natifs de Seine-Inférieure rejoindre la Commune de Paris et même celle de Marseille. Puis dans la troisième période (1871-1914), le mouvement ouvrier s'ancre dans les villes, notamment au Havre, à Rouen, à Dieppe, au Petit-Quevilly en se scindant entre libertaires et socialistes, cependant regroupés dans les syndicats, non sans tensions. Le département, notamment Le Havre, fut un des hauts lieux de l'anarchisme ouvrier et en garde des traces durables. La quatrième période (1914-1939) est celle des résistances à la guerre, et l'on suit notamment les biographies de ceux qui construisirent l'organisation communiste et qui furent les acteurs de la concurrence syndicale entre CGTU (révolutionnaire) et CGT (réformiste). La résistance au fascisme, le soutien au Front populaire font se multiplier les itinéraires d'animateurs d'associations, d'élus locaux, de syndicalistes animateurs des grèves et négociateurs des avancées sociales. Cette formidable période se termine par la répression patronale et la victoire de l'extrême droite portée par le succès militaire des nazis. Sinistre moment où les repères se perdent et qui, malheureusement, fait penser aux années 2015-2017, sauf que dans ce cas rien n'est joué...

Nous entrons donc dans une phase où le rappel de la puissance de la Résistance, de la noblesse des engagements, est nécessaire. Dans le période 1940-1968 du Maitron, nous avons bien sûr les vies de résistants, de déportés, de fusillés, d'exécutés, notamment avec le travail de Jean-Pierre Besse (1949-2012). Nous sommes finalement allés plus loin en élaborant un gros volume de près de 2 000 pages, consacré à tous les fusillés par condamnation et aux otages, un pavé dans le jardin des néo-fascistes. En attendant de traiter dans un site l'ensemble des exécutés et massacrés. Infatigable Maitron qui bouclera dans deux ans la période 1940-1968 avec son douzième volume, en ajoutant un dictionnaire des ouvriers du livre et du papier et quelques autres projets dont le *Fil rouge* ne manquera pas de vous parler au fil des ans.

Mieux que le Panthéon, le Maitron. Au Panthéon, il n'y entre que quelques-uns, et encore pas des syndicalistes, dans le Maitron on y entre en nombre, hommes et femmes, militants et militantes, résistants et résistantes, pour l'histoire et la mémoire.

Claude Pennetier,
directeur du Maitron
aux « Éditions de l'Atelier ».

# Taccœn Roger, écrit parfois Taccoën ou Taccoen (extraits de la biographie)[1]

Jacques Defortescu

1. On peut accéder au texte intégral de cette biographie dans le Maitron.

**Né le 7 janvier 1924 à Boulogne-sur-Mer, mort le 21 septembre 2001 à l'Hôpital Charles Nicolle à Rouen (Seine-Maritime) ; militant CGT de l'automobile à Renault Cléon (Seine-Maritime). Membre de la Commission Exécutive de l'Union Départementale de Seine-Maritime. Directeur de Stages d'Éducation syndicale de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime. Secrétaire du Comité d'Entreprise de Renault Cléon de 1975 à 1981. Membre du Comité Central d'Entreprise de la Régie Renault. Créateur et secrétaire de la Section Retraité CGT Renault Cléon. Prêtre ouvrier.**

Son père Géry Taccoën, charcutier à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), mourut le 14 février 1928, des suites de ses blessures à la guerre 1914-1918, sans que sa mère pût faire reconnaître les dommages qui entrainèrent sa mort. Roger Taccoën fut profondément marqué par cette injustice. Il déclarera d'ailleurs plus tard à ce propos : « En voulant rejoindre les travailleurs et les exclus, je ne pouvais pas ne pas penser aux conséquences de l'injustice qu'avait subie ma mère et la manière avec laquelle elle a su y faire face. » [...] Ordonné prêtre le 29 juin 1949 à l'église Saint-Vincent de Paul à Clichy, il fut envoyé dans une équipe composée de Fils de la Charité et de prêtres de la Mission de France au Petit-Colombes. [...] Sa première paroisse fut celle de Petit-Colombes, route de Saint-Denis à Nanterre (30 000 habitants). [...]

En 1953 il était rentré au Sanatorium à Montana (en Suisse) jusqu'à fin décembre 1953, c'est là qu'il apprendra le russe, et qu'il apprit également la décision du pape Pie XII, pour le 1er mars 1954, de mettre fin « à l'expérience des prêtres ouvriers ».

En septembre 1956, il fut nommé au Grand-Quevilly à la paroisse Sainte-Bernadette, il allait y rester dix ans. [...]

En septembre 1966, il entra chez Masselin (fabricants de ressorts en tous genres) [...] à mi-temps. [...] Ce fut en 1968, chez Masselin qu'il adhéra à la CGT. [...] Le 2 novembre 1970, il rentra à Renault Cléon, entreprise de la région rouennaise qui, à l'époque, regroupait 9 000 salariés, aux boites de vitesses automatiques. Pour se faire embaucher, il cacha son identité de prêtre. [...] En 1971, Roger Taccoën fut élu au Comité d'entreprise (CE) de l'usine, où il anima la commission Loisirs et Culture. [...] En 1973, il fut réélu au CE et devint à cette occasion le secrétaire adjoint. De 1974 à 1982, il développa les activités sociales et culturelles de la CE telle que le centre de loisirs pour les enfants du personnel, mais aussi le terrain de camping d'Hermanville près d'Ouistreham et créa des cours de langue en allemand et en anglais. En 1976, réélu, il devint alors le secrétaire du CE, responsabilité qu'il exercera pendant six années consécutives, jusqu'en 1981. Il était également à cette période élu au Comité central d'entreprise. [...] Pendant toute cette période, Roger Taccoën exerça une intense activité syndicale. Élu à la commission exécutive de l'Union départementale CGT, il joua un rôle important avec Albert Perrot dans la formation des militants syndicaux du département et au-delà dans la création et le développement de la commission régionale d'éducation ouvrière (CREO) de Normandie. [...] Roger Taccoën mourut après plusieurs jours passés dans un coma diabétique profond. La célébration de ses obsèques eut lieu à Grand-Quevilly en l'église Sainte-Bernadette, le 25 septembre 2001. À cette occasion, Jacky Touzain, déclara notamment : « Ses convictions, sa foi, sa bonté, sa gentillesse, ses qualités d'écoute ont fait que Roger a eu très vite des responsabilités dans notre syndicat. Sympathisants ou pas à la CGT : tout le monde à Cléon connaissait Roger. Dans le domaine du contact, Roger était formidable. » [...]

**« En voulant rejoindre les travailleurs et les exclus, je ne pouvais pas ne pas penser aux conséquences de l'injustice qu'avait subie ma mère. »** Roger Taccoën

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE INSTITUT

**Le 16 avril, s'est tenue notre Assemblée Générale Statutaire, en présence de Pascal Morel, nouveau Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime et de nombreux adhérents.**

Jacky Maussion a présenté le rapport d'activité de l'année 2014. Parmi les points abordés, il faut retenir après un large tour de la situation sociale et économique, les 120 ans de la CGT, les futures publications du *Fil Rouge,* la mise en place de notre nouveau site internet. La participation de l'IHS au différents congrès UL-UD-USR, syndicats. Le rapport financier a été présenté par Jean-Jacques. Il présente une situation saine avec une augmentation constante de nos adhérents avec des manques parmi les comités d'entreprise et syndicats. Un élément important est de suivre l'évolution des subventions, notamment, celle du Conseil Départementale après le changement de majorité. Ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Un point important a été débattu longuement. C'est l'archivage des documents, tracts, etc, des comités d'entreprise et syndicats mais aussi, les archives-papier personnelles des militants avec la question pour l'avenir des archives numériques. Des camarades de notre IHS participeront à un stage de formation à l'archivage et nous serons en capacité de faire un ou plusieurs stages sur le département pour former les militants et les adhérents à la conservation des archives. Nous poursuivrons la diffusion d'un questionnaire auprès des comités d'entreprise et syndicats sur les archives. Douze syndicats ont répondu favorablement à cette initiative au cours du congrès de l'Union Départementale.

La diffusion des livres de notre Institut a été soulevée, ces productions peuvent servir dans le cadre de la continuité syndicale lors du départ en retraite de syndiqués. Le projet de « Roman graphique » sur Jules Durand avance sérieusement, avec un écrivain : Roger Martin et un dessinateur : Lionel Makowski dit Mako. Nous souhaitons que cet important ouvrage suscite un intérêt et une portée nationale.
Le nouveau Conseil d'Administration a été élu à l'unanimité.

## À l'occasion du 1er mai à Dieppe : le mouvement ouvrier pendant la Première Guerre mondiale.

À Dieppe, sous un temps incertain, après la traditionnelle manifestation du 1er mai, notre Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine-Maritime, à la demande de l'Union Locale CGT, a présenté dans le square Mitterrand, la conférence théâtralisée sur « Le mouvement ouvrier pendant le Première Guerre mondiale ». Jacky Maussion, notre Président, et deux comédiens du « Théâtre de la Bataille » ont évoqué les nombreuses grèves, à la veille de la Première Guerre mondiale. Cette période fut marquée par l'affaire Dreyfus, l'affaire Jules Durand et l'assassinat de Jean Jaurès.

Dans cette conférence, il s'agit de comprendre pourquoi les dirigeants de la CGT ont accepté de collaborer pendant la guerre avec cette bourgeoisie contre laquelle, pendant des années, les révolutionnaires s'étaient battus. Il n'y eut pas, en effet, de grève générale et le Parti socialiste participera rapidement au pouvoir sous le signe de « l'Union sacrée ». Les opposants à la guerre sont devenus subitement minoritaires, aussi bien en France qu'en Allemagne.
À la fin du conflit, l'Union sacrée a encore de nombreux partisans, mais le syndicalisme de contestation, celui qui s'affirme de « transformation sociale » va marquer durablement, et aujourd'hui encore, le mouvement syndical et l'engagement militant. Cette conférence suit pas à pas cette évolution et les conflits sociaux dans notre région.

Nous rappelons que nous sommes à votre disposition pour étudier avec vous la possibilité de donner cette conférence dans toute organisation, association, syndicat qui le souhaiterait.

# BULLETIN D'ABONNEMENT AU FIL ROUGE

Soutenez-nous, rejoignez-nous, abonnez-vous au *Fil Rouge*

## Abonnement individuel 2015

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tél. : .....

**Adhésion simple sans abonnement au *Fil Rouge* : 10 € /an**

**Adhésion simple ou abonnement au Fil Rouge : 21 € /an**
(sans abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

**Adhésion ou abonnement : 34 € /an**
(avec abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

**Abonnement groupé pour 10 abonnés et plus (dans le cadre d'une association ou d'une section de retraités)**

**11 € x** ..... **(nombre d'abonnés) =** ..... **€ /an**

## Abonnement groupement ou association 2015

**Syndicat, UL ou association : 55 € /an**
(avec 3 exemplaires du *Fil Rouge)*

**Comité d'entreprise (ou organisme équivalent) :**
(avec l'abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)
**moins de 500 salariés : 85 € /an** (avec 3 ex. du *Fil Rouge*)
**plus de 500 salariés : 170 € /an** (avec 3 ex. du *Fil Rouge*)

Nom et/ou intitulé : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : ..... Tél. : .....

Date du paiement : .....

**Adressez vos chèques à :**
**Institut CGT d'Histoire Sociale**
**de Seine-Maritime, maison CGT,**
**26 avenue Jean-Rondeaux**
**76108 Rouen cedex**

## NOUVEAU - PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez votre abonnement par prélèvement automatique afin de ne pas oublier. Nous vous prélèverons **une fois par an.** Envoyez-nous un relevé d'identité bancaire et remplissez l'autorisation de prélèvement ci-dessous,nous ferons le nécessaire.(notre numéro d'émetteur : 522922)

*J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement ordonné par le créancier désigné ci-dessous.*
*En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.*

### Titulaire du compte

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

### Désignation du compte à débiter

Établissement : .....

Guichet : .....

N° de compte : .....

Clé RIB : .....

**Créancier :** Institut CGT d'Histoire Sociale,
26 avenue Jean-Rondeaux, 76108 Rouen cedex
numéro d'émetteur : 522922

### Établissement teneur du compte

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Ne pas oublier le RIB**

**L'assemblée Générale de l'IHS CGT 76 s'est tenue le 16 avril 2015 à Rouen.**
Elle a élu son Conseil d'administration composé de :
Président : **Jacky Maussion, Serge Laloyer, Pierre Largesse, Robert Privat** (vices-présidents) **Jacques Defortescu** (secrétaire général) **René Olleville** (secrétaire adjoint) **Marcelle Marécal** (secrétaire archiviste) **Marie Agnès Lallier** (secrétaire administrative) **Pascal Lamotte** (trésorier) **Jean Jacques Lefebvre** (trésorier adjoint).
Commission de contrôle : **Germain Narzis**
**François Auvray, Marius Bastide, Bernard Berthelot, Luc Bourlé, Alain Bozec, Sylvain Brière, Pierre Lebas, Anita Ménendez, Pascal Morel, Gaël Pasquier, Albert Perrot** (membres du CA).

Conformément aux statuts de l'IHS CGT 76, le Conseil Scientifique de l'Institut est composé de : **Croguennec Michel,** archiviste ville de Petit-Quevilly, **Barzmann John,** professeur d'histoire contemporaine, directeur IDEES-Le Havre (cirtai) UMR 6266 CNRS/Université du Havre, **Dhaille/Hervieu Marie Paule,** docteur en histoire contemporaine de l'Institut d'études politiques de Paris, **Ducange Jean Numa**, maître de Conférence en histoire contemporaine Université de Rouen, **Largesse Pierre**, historien, Vice-président de l'IHS CGT 76, **Lecœur Boris,** professeur agrégé d'Histoire, **Marec Yannick,** professeur d'Histoire Contemporaine Université de Rouen, **Mazauric Claude**, professeur émérite d'histoire moderne de l'Université de Rouen, **Pigenet Michel,** professeur d'Histoire contemporaine Paris 1 Sorbonne, **Roland-Simion Monique,** agrégée d'histoire Université de Rouen, **Sanchez Marie**, conservatrice du patrimoine à la CRÉA, **Saunier Éric,** maître de Conférence en histoire moderne Université du Havre, **Sevestre Sandrine,** conservatrice Archives départementales de Seine-Maritime.
**Le conseil scientifique s'est réuni le 25 septembre 2014.**

SEPTEMBRE 2015
ÉDITION SPÉCIALE DU FIL ROUGE

# SPECIAL 70 ANS DES COMITÉS D'ENTREPRISE EN SEINE-MARITIME

**Les Comités d'entreprise ont été créés le 22 février 1945. Cette année, c'est leur 70e anniversaire.**

**L'IHS CGT 76 vous propose un numéro spécial du *Fil rouge* de 36 pages sur :**

- L'histoire de la création des CE en Seine- Maritime (Seine-Inférieure en 1945).
- Le rôle économique et social des Comités d'entreprise.
- Les activités sociales des CE.
- Quelle coordination des CE et pourquoi faire ?

## PASSEZ VOS COMMANDES

**• 11 € le numéro (+ 6 € de frais postaux)**
**• 8 € le numéro à partir de 10 numéros commandés (+ 6 € de frais postaux)**

Possibilités de commander sur le 0,2 % pour l'activité économique, nous vous délivrerons un reçu.

**Passez vos commandes auprès de l'IHS CGT 76**
**26 avenue Jean Rondaux, 76108 Rouen cedex**

Nom : ..... Prénom : .....

Je commande ..... numéro(s) (du *Fil rouge* spécial Comités d'entreprise) x 11 €
(8 € le numéro à partir de 10 numéros commandés) + 6 € de frais postaux

Total : ..... (chèque à l'ordre de l'IHS CGT 76)

# T.L.C. Vacances

Vos vacances notre passion

## LOCATIONS - VACANCES FRANCE

# Pour Vos Vacances et vos loisirs

# www.tlcvacances.fr

# 02.35.21.69.63